



Âgé de 65 ans ou plus? Voyez comment l'ARC peut vous aider!

Les prestations et les crédits peuvent vous aider à mettre de l'argent dans vos poches et à joindre les deux bouts.

Comment obtenir des prestations et des crédits?

Vous et votre époux ou conjoint de fait devez faire vos impôts chaque année au plus tard le 30 avril pour obtenir les prestations et crédits auxquels vous avez droit. Si vous habitez au Québec, vous devez aussi remplir une déclaration de revenus provinciale.

L'Agence du revenu du Canada (ARC) utilise les renseignements figurant dans votre déclaration de revenus pour calculer les montants de vos prestations et crédits ainsi que tout versement provincial ou territorial connexe. D'autres ministères les utilisent pour calculer certains paiements, comme la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti.



Les prestations m'aident à combler mes besoins quotidiens à cette étape de ma vie.

Steven



Que pourriez-vous obtenir?

Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)

– Jusqu'à **519 \$ par année** pour une personne admissible et jusqu'à **680 \$ par année** pour un couple admissible.

Montant en raison de l'âge – Crédit d'impôt non remboursable pouvant aller jusqu'à

8 396\$ par année si vous êtes âgé de 65 ans ou plus.

Fractionnement du revenu de pension – Vous pourriez être en mesure de fractionner votre revenu de pension admissible avec votre époux ou conjoint de fait afin de réduire l'impôt sur le revenu que vous devez.

Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) – Les personnes admissibles ou les proches aidants peuvent demander jusqu'à **9 428\$ par année** en crédit d'impôt non remboursable. Apprenez-en plus à canada.ca/credit-impot-personnes-handicapees.

Crédit canadien pour aidant naturel – Un crédit d'impôt non remboursable qui peut vous être offert si vous fournissez un soutien à un conjoint, à un conjoint de fait ou à certaines autres personnes qui ont une déficience mentale ou physique.

Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire – Crédit d'impôt non remboursable pour des travaux de rénovation admissibles visant à améliorer l'accessibilité de votre maison. Vous pouvez demander un maximum de **20 000 \$ par année** en dépenses admissibles.

Frais médicaux – Déduisez les frais médicaux admissibles que vous, votre époux ou votre conjoint de fait avez payés au cours de l'année.



Utilisez le **Chercheur de prestations** pour voir toutes les prestations auxquelles vous pourriez avoir droit à canada.ca/chercheur-prestations.



Vous avez besoin d'aide?



Faites faire vos impôts gratuitement

Si vous avez un revenu modeste et une situation fiscale simple, vous pourriez faire remplir gratuitement votre déclaration de revenus par un bénévole. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impots-aide ou appelez l'ARC. Si vous habitez au Québec, allez à revenuquebec.ca/benevoles ou appelez Revenu Québec ou l'ARC.



Faites vos impôts en ligne

Vous pouvez faire vos impôts en ligne au moyen d'un logiciel d'impôt homologué pour IMPÔTNET. Plusieurs logiciels d'impôt et applications Web sont disponibles. Certains sont même gratuits. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impotnet.



Utilisez le service automatisé Déclarer simplement par téléphone

Ce service vous permet de produire votre déclaration par téléphone au moyen d'un service sécurisé, spécialisé et automatisé. L'ARC vous enverra une invitation si vous êtes admissible. Pour en savoir plus, visitez la page canada.ca/declarer-simplement.



Laissez quelqu'un d'autre vous représenter

Vous pouvez autoriser une personne à vous aider à gérer vos renseignements fiscaux auprès de l'ARC. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impots-autorisation-representant.

Recevez tous vos versements!



Inscription au dépôt direct

Le dépôt direct est une façon rapide, pratique, et sécuritaire pour recevoir vos prestations et vos remboursements d'impôt de l'ARC directement dans votre compte auprès d'une institution financière. Apprenez-en davantage sur la façon de vous inscrire, en allant à canada.ca/arc-depot-direct.



Inscrivez-vous à Mon dossier

Mon dossier vous permet de consulter et de gérer vos renseignements personnels sur l'impôt et les prestations en ligne. Vous pouvez également voir si vous avez un chèque non encaissé et, si nécessaire, demander un versement de remplacement. Allez à canada.ca/mon-dossier-arc.





Pour en savoir plus :

En ligne

Voyez à quelles prestations vous pourriez avoir droit, apprenez comment faire une demande, et calculez le montant que vous pourriez recevoir. Obtenez des prestations et des crédits pour les 10 années précédentes s'il y a lieu. Allez à : canada.ca/prestations-credits-pa

Par téléphone

Pour demander des renseignements sur les prestations
1-800-387-1194

Pour d'autres types de questions et pour obtenir des formulaires
1-800-959-7383

Si vous appelez à partir de l'indicatif régional 867
1-866-426-1527

Revenu Québec
1-800-267-6299

Méfiez-vous des arnaqueurs qui se font passer pour l'ARC. En cas de doute, vérifiez vos renseignements dans Mon dossier ou appelez l'ARC. Pour savoir à quoi vous attendre si l'ARC communique avec vous, allez à canada.ca/impots-prevention-fraude.

